



CERCLE DE TIR AVIA OFFENBERG CLUB FLORENNES

Merlemont, le 07 mars 2021

Le Directeur de tir

Bonjour,

En quelques lignes voici les nouvelles émises par le Comité de Concertation.

Extrait de communiqué de presse, source ouverte.

Pour notre Club, rien ne change pour le moment.

Dès ce lundi, notre vie sociale retrouvera un peu plus de saveurs. Vendredi dernier, le comité de concertation a décidé que les rassemblements extérieurs jusqu'à 10 personnes, moyennant le respect des mesures sanitaires dont le port du masque, seraient autorisés. On fait le point sur ces libertés retrouvées et ce qui reste interdit.

Les enfants sont-ils comptés dans la bulle ?

Non. Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis ne sont pas compris dans la bulle de dix personnes.

À retenir toutefois : les activités en extérieures pour les enfants sont limitées à 25 personnes. 25 personnes semblent donc la jauge maximale pour les rassemblements comprenant des enfants (avec, dans ces 25 personnes, un maximum de 10 adultes donc).

Peut-on se retrouver à dix pour pratiquer du sport en extérieur ?

Pour les adultes, c'est non. La bulle extérieure pour pratiquer un sport, d'autant plus un sport de contact, reste pour l'instant limitée à quatre personnes. Avec l'entrée en vigueur du « plan plein air » au mois d'avril, la « bulle sportive » devrait passer à 10 personnes également.

C'est oui en revanche pour les plus jeunes. Ils peuvent se rassembler pour faire du sport en plein air : jusqu'à 25 personnes pour les -13ans, et dix pour les 13 – 18 ans.

Et pour les loisirs en plein air ?

À défaut de pouvoir organiser un match de foot ou de basket, il est tout à fait permis de se rassembler entre amis pour une partie de frisbee, de pétanque ou de möllky.

Les randonnées ou balades à vélo sont évidemment autorisées.

D.BRUYERE

Directeur de Tir

Responsable Sécurité AOC

Tf:071668522

Gsm:0492500498

Email : securite@aocflorennes.be